



## Les dessous du Livre blanc

**Q**uelque soixante-quinze femmes, représentantes de différents conseils régionaux et associations membres de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), se regroupaient, début mai, pour analyser et débattre les conséquences, pour elles, du *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers* publié par le ministère des Finances du Québec en janvier 85.

La Fédération des femmes du Québec, fondée en 1966, regroupe 41 organismes (80 000 membres) et poursuit la correction des injustices dont les femmes sont victimes. Le colloque «Femme et fiscalité», animé par Mme Claire Bonenfant, n'a pas fait exception à cette cause.

### À savoir du Livre blanc

Disons d'abord que quatre objectifs principaux ont stimulé le gouvernement à modifier notre régime fiscal : obtenir une fiscalité<sup>1</sup> concurrentielle avec les autres provinces canadiennes, inciter la population au travail, lutter contre la pauvreté et rechercher une plus grande équité.

Mais qu'est-ce qu'une fiscalité plus concurrentielle ? En gros, c'est une fiscalité qui incitera les personnes à haut revenu à demeurer au Québec au lieu de «voler» vers l'Ontario. Au Québec, en

effet, l'impôt sur le revenu augmente en fonction de l'augmentation du revenu jusqu'au taux maximum de 60,4 %, tandis qu'en Ontario ce taux ne peut dépasser 51,1 %<sup>2</sup>. On proposerait donc un taux maximum se situant aux alentours de 58 %.

En ce qui concerne l'incitation au travail et la lutte contre la pauvreté, les mesures préconisées par le Livre blanc concernent à la fois le système d'imposition et le régime de transfert. Partant du principe que les contribuables ne tendent pas à rechercher les plus hauts revenus possibles parce que les impôts augmentent considérablement, le gouvernement propose une réduction des taux de taxation.

Les analyses démontrent aussi que les personnes à faible revenu n'ont pas beaucoup d'avantages à préférer le travail à l'aide sociale : entre les déductions d'impôt et la perte d'un ensemble d'aides financières – surtout dans le cas des familles monoparentales – elles ont très peu d'avantages nets sur le marché du travail. Pour inciter les bénéficiaires de l'aide sociale, aptes au travail, à se trouver un emploi, le Livre blanc propose des activités qui facilitent leur intégration (stages en entreprise, formation scolaire et professionnelle) en contrepartie de transferts plus élevés versés par le gouvernement. Les personnes qui ne participent pas à ces programmes verront par contre leurs prestations réduites au minimum.

Finalement, le principe d'équité veut que des paiements de taxes identiques soient versés en fonction de capacités identiques : un couple qui a deux enfants n'a pas les mêmes besoins qu'un couple qui en a trois. L'objectif du gouvernement est de voir si le système fiscal reconnaît les besoins essentiels et ne les taxe pas. En ce sens, le ministère des Finances propose une augmentation du seuil imposable ainsi que des exemptions personnelles ; ainsi, un contribuable marié, ayant deux enfants en bas âge, commen-

**BOUQUINEZ À L'AISE À**

**AGENCE DU LIVRE**

1246 rue St-Denis Montréal  
Tél.: 844-6896

cera à payer de l'impôt à partir de 16 588 \$ de revenus annuels (plutôt que 11 918 \$).

## Là où le bât blesse

Mais tout n'est pas blanc dans le Livre blanc. Au Québec, le système fiscal demeurera plus avantageux pour les bien nantis, puisqu'ils ont la possibilité de déduire une partie de leurs revenus impossibles en investissant dans un régime d'épargne-actions (REA), ce qui diminue le taux d'imposition. (Cette possibilité n'existe pas en Ontario.)

Et puis, le Livre blanc ne tient pas compte des revendications existantes, tel le refus de faire des heures supplémentaires (elles sont plus lourdement imposées que les autres) ou la réduction des heures de travail (afin de partager les emplois existants), dans les solutions à envisager. De plus, le Livre blanc, qui prétend analyser en profondeur toute la fiscalité, oublie de traiter de l'évasion fiscale, prétextant que «ces questions n'ont pas fait l'objet d'analyses approfondies en raison de l'ampleur du sujet et de la nécessité de conserver la plus grande harmonisation possible des régimes de taxation fédéral et québécois».

Enfin, le Livre blanc propose de baisser au minimum les prestations d'aide sociale pour les personnes aptes au travail, afin de les inciter à trouver un emploi. Mais il ne tient pas compte des jeunes assistés sociaux, qui reçoivent à l'heure actuelle moins que le minimum vital et ne trouvent toujours pas d'emploi.

## Un peu plus désavantagées

D'après le Conseil du statut de la femme (CSF) le Livre blanc marque un recul pour nous, puisque les mesures d'aide écono-

mique aux familles sont orientées en fonction des pères pourvoyeurs et des contribuables à revenu élevé. Francine Lepage, agente d'information du CSF, a expliqué pourquoi ces mesures renforcent la dépendance économique des conjointes au foyer.

Les femmes avaient demandé que l'on transforme l'exemption de personne mariée en une allocation qui leur serait personnellement attribuée. Le gouvernement décide, au contraire, d'augmenter l'exemption de personne mariée pour compenser l'absence de revenu des épouses, mais c'est toujours le mari qui en bénéficie et non la femme qui continue à assumer bénévolement, à plein temps, les tâches du foyer.

De plus, contrairement à tout autre adulte qui a le droit d'avoir un revenu d'environ 5 000 \$ sans être imposé, une femme mariée voit ses premiers dollars gagnés imposés sur le revenu de son mari. Voilà une deuxième mesure qui n'incite pas les épouses à se trouver un emploi et qui favorise le mari pourvoyeur. Et comment ne pas voir dans les allocations familiales existantes, peu importantes et non indexées, un manque de reconnaissance des nombreuses femmes qui gèrent le budget familial ?

Ces mesures accentuent aussi la dépendance des grands enfants, dont chaque dollar gagné réduira l'exemption accordée. Jusqu'à présent, ils pouvaient gagner jusqu'à 2 930 \$ sans affecter les exemptions. De plus, au lieu d'améliorer le régime de prêts et bourses pour les personnes aux études, le gouvernement préfère accorder une exemption additionnelle aux parents dont les enfants poursuivent des études post-secondaires : ici encore, ce sont les familles à revenu élevé qui sont les plus avantagées.

## Charge d'enfants

Par contre, l'aide aux familles monoparentales sera réduite. À titre indicatif, un couple sans enfants pourra se prévaloir, en 1987, de 10 160 \$ d'exemptions, alors que la famille monoparentale avec un enfant n'aura droit qu'à 8 765 \$ d'exemptions, puisque le premier enfant ne pourra plus être exempté comme première personne à charge (enfant ou adulte). Pourtant, il est vraisemblable de penser que le premier enfant d'une famille monoparentale entraîne des dépenses aussi importantes que celles du deuxième adulte dans un couple.

Finalement, les frais de garde n'allègent pas le fardeau des familles à revenu moyen : leur revenu est trop élevé pour qu'elles puissent bénéficier du programme d'aide à la garde, mais trop faible pour en tirer un profit réel. Le fait que les déductions pour frais de garde puissent désor-

mais être réclamés par l'un ou l'autre des parents entrainera plus que jamais la chasse aux reçus de garde. Quelle gardienne (en milieu familial) consentira à en émettre, sachant que l'épargne fiscale de son mari en sera réduite d'autant ?

Tout en étant d'accord avec les analyses du Livre blanc présentées à ce colloque, les membres de la Fédération des femmes du Québec ont recommandé, entre autres, que la base d'imposition soit basée sur la reconnaissance de l'individu plutôt que sur l'unité familiale.

MONIQUE LETARTE

1/ Le terme «fiscalité» inclut le régime de taxation et de transfert. Le régime de taxation réfère à l'impôt sur le revenu, les taxes sur la consommation, les taxes municipales et scolaires, l'impôt des sociétés et certains autres revenus du gouvernement. Par régime de transfert, on entend l'aide sociale, le supplément au revenu du travail, certaines mesures familiales comme les allocations familiales, de disponibilité, d'aide financière à la garde, etc.

2/ Mais il ne faut pas croire que la vie est moins chère en Ontario pour autant. Les taxes municipales et scolaires ainsi que sur la consommation étant plus élevées, cela revient à peu près au même.

## Paris

### Librairie à vendre

La librairie Carabosses et le café de femmes Barcarosse vont cesser leurs activités.

Depuis mai 1978, la librairie offrait à la fois les services d'une librairie spécialisée, ouverte à un large public, et des services spécifiques à une librairie féministe pluraliste, permettant la diffusion des idées et des informations concernant la vie des femmes et la mise en mouvement de leurs révoltes.

Quant au café, ouvert en octobre 1979, il offrait à ses adhérentes un lieu de rencontres, d'information, de documentation, d'expositions, de débats... et constituait ainsi un carrefour d'échanges pour les féministes de toutes nationalités.

Ni instrument d'une tendance, ni propriété collective d'un mouvement, Carabosses-Barcarosse a été la réalisation d'un groupe qui en avait la charge et la responsabilité.

Mais les trop grandes difficultés rencontrées aujourd'hui pour adopter un fonctionnement collectif aux réalités économiques et sociales de plus en plus dures, nous amènent à prendre notre décision.

La librairie est donc désormais en vente, mais d'ici là, nous continuons nos activités et vous attendons encore nombreuses.

LES CARABOSSES



**SERVICE PERSONNALISÉ**